

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU LUNDI 28 AVRIL 2025

Présents : Pascal MOUTON -Maire- Guillaume LEGOY, Dominique DUMAS, Alain ROMANEIX - Adjoints- Monique BOLLE, Mathieu GARDE, Florian GIRAUDON, Aurélien MAZET, Thierry MICHON, Florence THOMAS, Chantal TOURNEUR.

❶ - DELIBERATION ZAER SUITE A CONCERTATION

Nous Avons lancé une information de la population du 31 Mars 2025 au 14 Avril 2025.

Concernant les ZAER, chaque commune devait réaliser une concertation publique. A Condat, elle a eu lieu du 31 Mars 2025 au 14 Avril 2025. Nous avons eu plusieurs personnes qui sont venus consulter les cartes et une personne a écrit des remarques sur le registre mis à disposition.

Suite à cela, la Commune doit délibérer avant fin avril. Les délibérations avec les potentielles modifications doivent être transmises au bureau d'étude à l'adresse suivante : antonin.darcourt@algoe.fr ou à mail : a.deleris@ccvcommunaute.fr.

Il y aura ensuite un « débat » à l'échelle de l'intercommunalité, toutefois, ce sont aux **communes** de déterminer et décider de l'emplacement des ZAER qui sont arrêtées via les délibérations.

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du lundi 31 Mars 2025 au Lundi 14 Avril 2025 inclus selon les modalités suivantes, à savoir affichage des cartes en Mairie aux horaires d'ouverture habituelles du secrétariat de Mairie

Le bilan de la concertation fait état de :

* une observation sur le registre de concertation concernant le projet agrivoltaïque d'un agriculteur de la commune, sur plusieurs de ses parcelles. Ce dernier souhaite que des parcelles puissent être intégrées en ZAER dans le cadre de la Loi APER pour développer un projet alliant production agricole et production d'énergies renouvelables. Ce projet entre également dans un projet de transmission de son exploitation sur le long terme et pérennisation de son activité.

Après avoir pris connaissance de cette observation, après en avoir délibéré le conseil municipal décide à

- 10 voix contre et 1 voix pour, de ne pas donner suite à ce genre de projets de PV au sol ou d'ombrières sur la commune et maintient le zonage tel que définit sur la carte des ZAER présentée à la consultation.

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à la CC CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS.

②- GOUTTIERES LOCAL ZA

Il faudrait faire le nécessaire pour installer les gouttières pour l'évacuation de eaux pluviales de la parcelle BR274 qui se déversent sur la parcelle BR275, dans le cadre du conflit Convert/Garcia et la commune.

Florian ELICECHEA – Centre des Impôts Fonciers nous a confirmé que l'acte de division de copropriété avec les plans annexés n'avaient jamais été enregistrés aux hypothèques comme nous le pensions.

La Mairie prendra contact avec la SARL SOUCHAL pour faire réaliser ces travaux.

④ - ASSURANCE CLUB HOUSE :

Un devis a été fait par l'Assurance ASTIER (GAN ASSURANCES)

Avis favorable du Conseil Municipal.

⑤-COMMEMORATION DU 08 MAI

*** Jeudi 08 Mai : Commémoration à 11 H 00**

*** Dépôt de gerbes à Condat et à Bavard**

*** Vin d'honneur à la salle des fêtes**

Le discours de l'UFAC sera lu par trois élèves de l'école.

⑦- QUESTIONS DIVERSES

*** Demande VALHALA :** Utilisation de l'électricité pour leur manifestation. Avis favorable et le relevé du compteur sera fait avant et après la manifestation afin de facturer le coût réel de l'électricité.

*** Devis FRAISSE Cédric :** Devis pour remplacement moteur ventilateur Mairie.
Avis favorable du Conseil pour signer ce devis.

*** Convention ADIT 63 pour le RGPD :** Protection des données à caractère personnel
Signature d'une nouvelle convention pour le RGPD (renouvellement). Avis favorable du Conseil Municipal pour renouveler cette convention.

*** Départ Ghislaine PEYRONNET :** Ghislaine a fait valoir ses droits à retraite au 1^{er} Août 2025 (Radiation des cadres et départ définitif) ;

*** Bon achat pour les villages :** Le Conseil Municipal décide de reconduire 100 €/Village.